

GE_GERICHTE ATAS/44/2021 vom 27. Januar 2021

GE Cour de justice, 2021-01-27, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_44_2021

FR: GE_GERICHTE ATAS/44/2021 du 27 janvier 2021

IT: GE_GERICHTE ATAS/44/2021 del 27 gennaio 2021

Volltext

Siégeant : Catherine TAPPONNIER, Présidente; Antonio Massimo DI TULLIO et Larissa ROBINSON-MOSER, Juges assesseurs

RÉPUBLIQUE ET

CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE

A/981/2020 ATAS/44/2021 COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales Arrêt du 27 janvier 2021 4ème Chambre

En la cause Madame A_____, domiciliée _____, à CAROUGE

recourante

contre OFFICE DE L'ASSURANCE-INVALIDITÉ DU CANTON DE GENÈVE, sis rue des Gares 12, GENÈVE

intimé

A/981/2020 - 2/2 - Vu la décision du 12 mars 2020 de l'office de l'assurance-invalidité du canton de Genève (ci-après l'OAI) ; Vu le recours interjeté le 17 mars 2020 par Madame A_____ (ci-après la recourante) ; Vu la réponse de l'OAI du 27 avril 2020 ; Attendu que par courrier du 8 janvier 2021, SOS droits des patients Sàrl mandatée par la recourante, a indiqué que cette dernière retirait son recours ; Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle.

PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : 1. Prend acte du retrait du recours. 2. Raye la cause du rôle.

La greffière

Isabelle CASTILLO

La présidente

Catherine TAPPONNIER

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.